

UNIVALOM

Siège :

Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre des Membres du
Conseil Syndical

Légal :..... 38
En exercice :..... 24
Présents :..... 13
Votants :.....
Procuration 2
Date de la convocation :
20 juin 2019

SEANCE DU 27 juin 2019

Délibération 2019-16

OBJET : Décision Modificative n°1

Le 27 juin 2019 à 10h00, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente
Michelle SALUCKI, Cléa PUGNAIRE, Michel VIANO, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Monique ROBORY-DEVAYE, Bernard ALFONSI représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Anne-Marie BOUSQUET, Dominique TRABAUD, Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE, Daniel LE BLAY, représentants de la Commission Syndicale
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Membres suppléants :

Madame Christine SYLVESTRE

Procurations :

Monsieur Roland RAIBAUDI représenté par Monsieur Daniel LEBLAY
Monsieur Guy LOPINTO représenté par Monsieur Bernard ALFONSI

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Martine BONNEAU, Éric MELE, Patrick DULBECCO, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Richard RIBERO, Laurent COLLIN, représentants de la Commission Syndicale
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Madame Anne-Marie BOUSQUET est désignée en qualité de secrétaire

Original
 Expédition certifiée conforme à l'original

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission pour affichage aux communes membres le :

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20190627-2019-16-DE
Date de télétransmission : 01/07/2019
Date de réception préfecture : 01/07/2019

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Lors du dernier Comité syndical d'UNIVALOM en date du 2 Avril 2019, le Compte Administratif 2018 a été voté ainsi que le Budget Primitif 2019 avec reprise des résultats. Ainsi, le Comité a pu constater lors de la présentation du Compte Administratif 2018 que celui-ci faisait apparaître les résultats suivants, à savoir :

- Un excédent à la section d'exploitation de 3 654 722,32 €.
- Un excédent de la section d'Investissement s'élevant à + 2 212 893,78 € auquel il convenait d'affecter les 1 230 436,98 € de « Restes à Réaliser » en dépenses, soit un total de + 982 456,80 € (excédent).

Lors de la préparation du Budget Primitif 2019, une incertitude pesait sur le devenir de la déchèterie d'Antibes et sur son lieu de transfert dans le cadre du projet "Ecotone", quartier des 3 Moulins.

Depuis, après un déplacement envisagé dans le quartier des Terriers, une solution "in situ" sur les TROIS Moulins a été trouvée.

Ces incertitudes levées, il est donc aujourd'hui proposé d'affecter le solde du résultat d'exploitation de 2018 qui n'a pas été utilisé lors de ce même Budget Primitif 2019 soit 1 230 436,98 €.

Concernant la gestion des déchèteries, deux procédures de mises à pied à titre conservatoire ont été prononcées par Mme la Présidente à l'encontre de 2 agents qui, dans l'attente des sanctions disciplinaires définitives, ont dû être remplacés par 2 agents supplémentaires. Il convient également de prévoir des crédits supplémentaires, en cas de révocation des agents par le Syndicat, pour le versement de l'Allocation de Retour à l'Emploi pour ces deux agents. Enfin, compte-tenu de l'extension du site de la déchèterie de Le Cannet, depuis sa réouverture fin avril dernier, il convient d'affecter un poste d'agent de quai supplémentaire et augmenter les effectifs sur le site de 6 à 7 agents.

Par ailleurs, il est proposé des dépenses d'investissement en vue des travaux d'extension du siège du syndicat et la construction de la déchèterie professionnelle d'Antibes.

Enfin à la demande du Comptable, des écritures de régularisation des frais d'études doivent être passées sur les comptes d'immobilisation, virement des frais enregistrés au comptes 2031 et 2033 à la subdivision intéressée du compte d'immobilisation, opérations d'ordre budgétaire, essentiellement.

Madame la Présidente propose donc au Comité Syndical d'adopter la décision budgétaire modificative n°1 présentée ci-après, en section d'exploitation et d'investissement qui prend en compte la régularisation des écritures présentes ci-avant et d'inscrire les sommes dont le détail figure ci-après. Ces crédits permettront notamment de financer les travaux d'extension des bâtiments administratifs d'UNIVALOM qui permettront de regrouper l'ensemble des services de notre Syndicat sur un même lieu.

CHAPITRE	IMPUTATION	DEPENSES D'EXPLOITATION	
012	6411	Salaires	50 000,00 €
	6412	Congés Payés	10 000,00 €
	6451	Cotisations URSSAF	30 000,00 €
	6453	Cotisations Caisse de retraite	20 000,00 €
		TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	-110 000,00 €

CHAPITRE	IMPUTATION	RECETTES DE D'EXPLOITATION	
70	706	Prestations de services	110 000,00 €
		TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	110 000,00 €

CHAPITRE	IMPUTATION	RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001		Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 230 436,98 €
13	1315	Subvention d'équipement CASA (création déchèterie Antibes)	1 000 000,00 €
		<u>Opérations d'ordre Budgétaire</u>	
20	2031	Frais d'Etudes	150 655,90 €
	2033	Frais d'Insertion	100,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			2 381 192,88 €

CHAPITRE	IMPUTATION	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
21	2111	Terrains	900 000,00 €
	21735	Construction déchèterie professionnelle Antibes	330 436,98 €
23	2313	Constructions	1 000 000,00 €
		<u>Opérations d'ordre Budgétaire</u>	
23	2313	Constructions	65 912,56 €
	2315	Installations, matériel et outillages techniques	4 300,00 €
	2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	80 543,34 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			-2 381 192,88 €

- D'ADOPTER les propositions du rapporteur

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité Syndical,
A l'unanimité,

- ADOPTE les propositions du rapporteur

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente



Josette BALDEN

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice.....24.
 Nombre de membres présents.....13
 Nombre de suffrages exprimés.....15

VOTES :

Pour.....15
 Contre.....0
 Abstentions.....0

Date de convocation : 20/06/2019

Présenté par la Présidente d'UNIVALOM,
 A Antibes, le. 27 Juin 2019.

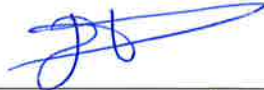



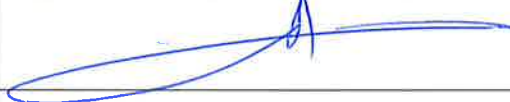



Josette BALDEN

Délibéré par le Comité Syndical, réuni en session.....
 A Antibes, le. 27 Juin 2019.

Les membres du Comité

TITULAIRES	
Monsieur Jean LEONETTI	
Madame Martine BONNEAU	
Monsieur Eric MELE	
Monsieur Patrick DULBECCO	
Madame Michel SALUCKI	
Madame Cléa PUGNAIRE	
Madame Guilaine DEBRAS	
Madame Claudine MAURY	
Madame Evelyne FISCH	
Monsieur Michel VIANO	
Madame Anne-Marie BOUSQUET	

Accusé de réception en préfecture
 006-200046076-20190627-2019-16-DE
 Date de télétransmission : 01/07/2019
 Date de réception préfecture : 01/07/2019

Monsieur Richard RIBERO	
Monsieur Laurent COLLIN	
Monsieur Dominique TRABAUD	
Monsieur Alain GARRIS	
Monsieur Patrick LAFARGUE	
Madame Monique ROBORY-DEVAYE	
Monsieur Bernard ALFONSI	
Monsieur Guy LOPINTO	
Madame Emmanuelle CENNAMO	
Monsieur Daniel LE BLAY	
Monsieur Roland RAIBAUDI	
Madame Marie-Louise GOURDON	
SUPPLEANTS	
Madame Christine SYLVESTRE	

Certifié exécutoire par ... (1), compte tenu de la transmission en préfecture,
 le.....et de la publication le ..././....

A....., le/./....